

Ref : CA2023/67

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 DÉCEMBRE 2023**DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ADMISSION EN 1ÈRE ANNÉE DE 1ER CYCLE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024/2025)**

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 15 décembre 2023 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-3-IV,
Vu l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence,
Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
Vu l'arrêté du 27 mai 2016 portant accréditation des formations,
Vu la délibération CA2020/55 du 11 décembre 2020,
Vu la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 30/11/2023 relative à l'admission en 1^{ère} année de 1er cycle de l'enseignement supérieur (année universitaire 2024/2025),
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

Considérant les dispositions susvisées du code de l'éducation, en application desquelles il appartient au conseil d'administration de l'université de délibérer sur les capacités d'accueil de chacune des formations de 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur dispensées par l'établissement,

Considérant la notion de « capacité d'accueil » définie comme recouvrant l'ensemble des places proposées sur la plateforme Parcoursup aux candidats néo-entrants ainsi qu'à tous les candidats en réorientation (interne ou externe),

Considérant que la capacité d'accueil globale comprend en plus des places précitées, les places dédiées à l'accueil des redoublants et des candidats étrangers soumis à la demande d'admission préalable prévue aux articles D612-11 à D611-18 du code de l'éducation,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ DÉCIDE :**Article 1 :**

Les capacités d'accueil 2024/2025 des formations en 1^{ère} année de 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur afférentes à l'Université Bordeaux Montaigne sont définies en annexe n°1 à la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice d'académie de Bordeaux, Chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions relatives à la publication des actes réglementaires de l'Université Bordeaux Montaigne.

Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 15/12/2023.

Membres présents	17
Membres représentés	11
Abstention (s)	0
Votants	28
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	28
Pour	24
Contre	4



Le Président,

Lionel LARRÉ.

Publié le :

20 DEC. 2023

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

19 DEC. 2023

**ANNEXE N°1 - CAPACITÉS D'ACCUEIL DES FORMATIONS POUR L'ADMISSION EN 1^{ERE} ANNÉE
DE 1^{ER} CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024/2025)**

L1 parcours	Capacité d'accueil portail 2023	Capacité d'accueil portail 2024	Capacité d'accueil globale 2024	Observations
Arts plastiques	145	145	160	
Design	38	38	40	
Cinéma et audiovisuel	80	80	80	
Théâtre	80	80	80	
Danse	30	30	30	
Musicologie et pratique artistique supérieure	70	70	70	
Musiques actuelles, Jazz et chanson (<i>Ouverture L1 tous</i>)	0	21	21	
Culture humaniste et scientifique	40	40	40	
Sciences de l'information-communication	118	118	120	
Information-communication /anglais	38	38	40	
Information-communication /allemand	15	10	10	
Information-communication /espagnol	25	30	30	
Sciences archéologiques	80	80	80	
Anglais-philosophie	40	40	40	
Géographie et aménagement	220	220	220	
Histoire	580	580	600	
Histoire – <i>Enseignement délivré à distance</i>	85	85	90	
Histoire et culture des mondes anciens	40	40	40	
Histoire Hambord	10	10	10	
Histoire de l'art	320	320	320	
Lettres	280	280	280	
Lettres – <i>Enseignement délivré à distance</i>	70	70	70	
Lettres classiques	40	40	40	
Lettres classiques – <i>Enseignement délivré à distance</i>	45	45	45	
Lettres : BABEL : langues et cultures du monde	75	75	75	
Philosophie	135	135	135	
Philosophie – Accès Santé	40	40	40	
LLCER Allemand	35	35	35	
LLCER Anglais	500	500	520	
LLCER Arabe	100	100	100	
LLCER Chinois	60	60	60	
LLCER Coréen (<i>Ouverture 2024</i>)	0	40	40	
LLCER Espagnol	250	250	250	
LLCER Italien	40	40	40	
LLCER Japonais	130	130	135	
LLCER Portugais trilingue	40	40	40	
LLCER Russe trilingue	50	50	50	
LLCER Anglais-Allemand	40	40	40	
LEA Anglais-Allemand	75	75	75	
LEA Anglais-Arabe	85	85	90	
LEA Anglais-Chinois	145	145	155	
LEA Anglais-Coréen	40	40	40	
LEA Anglais-Espagnol	440	440	440	
LEA Anglais-Italien	40	40	45	
LEA Anglais-Japonais	130	130	140	
LEA Anglais-Portugais	40	40	45	
LEA Anglais-Russe	85	85	90	
Sciences du langage	180	180	180	
LLCER Anglais – Agen	80	80	80	
LEA Anglais – Espagnol - Agen	80	80	80	
TOTAL LICENCES	5404	5465	5576	

1ère année BUT	Capacité d'accueil portail 2023	Capacité d'accueil portail 2024	Capacité d'accueil globale 2024	Observations
Carrières sociales – Animation sociale et socioculturelle	120	118	118	
Carrières sociales – Villes et territoires durables	30	28	28	
Information communication – Communication des organisations	30	30	30	
Information communication – Information numérique dans les organisations	30	30	30	
Information communication – Métiers du livre et du patrimoine	60	60	60	
Information communication – Publicité	30	30	30	
Métiers du multimédia et de l'internet	50	50	50	
TOTAL BUT	350	346	346	
Diplôme universitaire				
DU Pareo	20	20	20	
TOTAL GENERAL	5774	5831	5942	